

Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte. La date limite de vote du budget étant fixée, en année électorale, au 30 avril, le BP 2021 pourra être voté à l'issue du renouvellement de la majorité départementale.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Épargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers (BP 2020 : 229 M€).

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2020 sont prévus 210 M€.

Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette (BP 2020 : 57 M€).

	Dépense	Recette
Fonctionnement	2 899,7 M€	2 899,7 M€
Ordre	226,7 M€	17,0 M€
Réel	2 673,0 M€	2 882,7 M€
<i>dont intérêts de la dette</i>	19,0 M€	
<i>hors intérêts de la dette</i>	2 654,0 M€	2 882,7 M€
Investissement	805,0 M€	805,0 M€
Ordre	60,9 M€	270,7 M€
Réel	744,1 M€	534,4 M€
<i>dont gestion active de la dette</i>	300,0 M€	300,0 M€
<i>dont emprunts</i>	153,0 M€	171,0 M€
<i>hors gestion active de la dette et emprunts</i>	291,1 M€	63,4 M€
Total général	3 704,7 M€	3 704,7 M€
Ordre	287,7 M€	287,7 M€
Réel	3 417,1 M€	3 417,1 M€
<i>hors gestion active de la dette et emprunts</i>	3 117,1 M€	3 117,1 M€

La présentation du BP 2020 se fait en mouvements réels hors gestion active de la dette en investissement (lignes de trésorerie de 300 M€ en dépense et en recette) et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

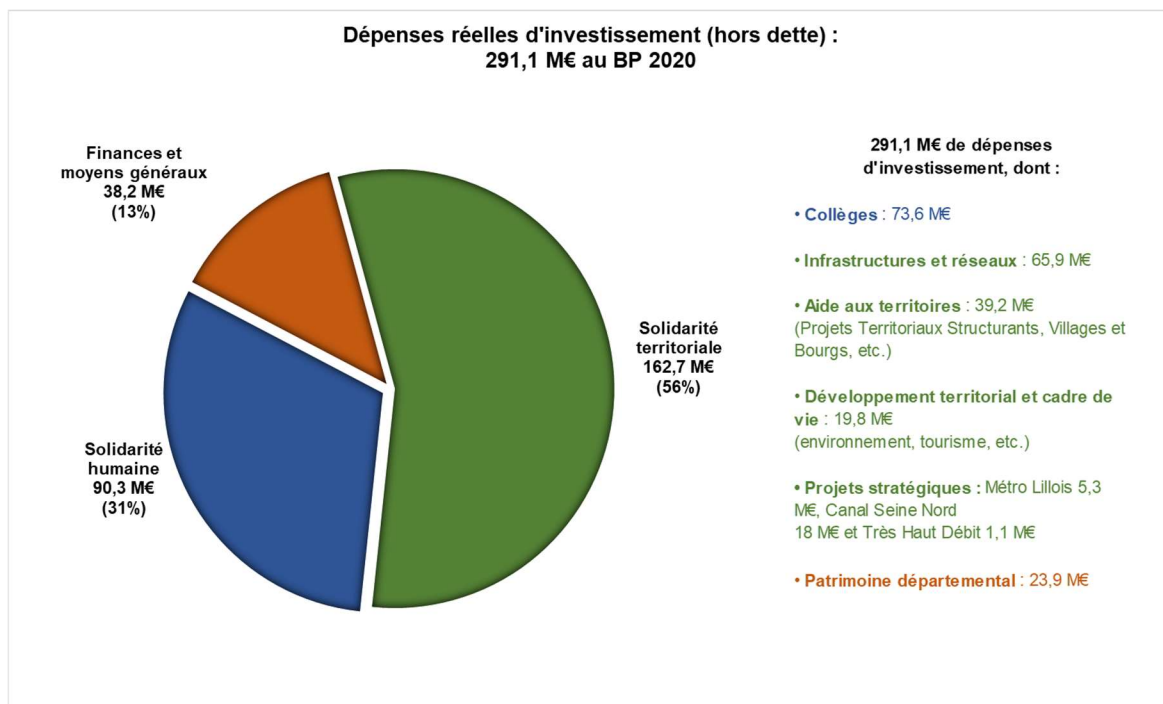
	BP 2019	BP 2020	BP 2020 / BP 2019	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 768 M€	2 883 M€	115 M€	4,1%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 591 M€	2 673 M€	82 M€	3,2%
Dépenses de gestion	2 570 M€	2 654 M€	84 M€	3,3%
Frais financiers	21 M€	19 M€	-2 M€	-9,5%
EPARGNE BRUTE	177 M€	210 M€	32 M€	18,3%
Remb. de capital de dette	154 M€	153 M€	-1 M€	-0,6%
EPARGNE NETTE	23 M€	57 M€	33 M€	143,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	394 M€	444 M€	50 M€	12,7%
Dépenses d'équipement	240 M€	291 M€	51 M€	21,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	217 M€	234 M€	18 M€	8,1%
Recettes d'équipement	63 M€	63 M€	1 M€	1,0%
Emprunts	154 M€	171 M€	17 M€	11,0%

Ainsi l'augmentation de l'épargne nette (non incluse dans les recettes d'équipement) entre les 2 exercices (+33M€) permet de financer l'augmentation des dépenses d'investissement (+33 M€) hors Canal Seine nord Europe (+18M€).

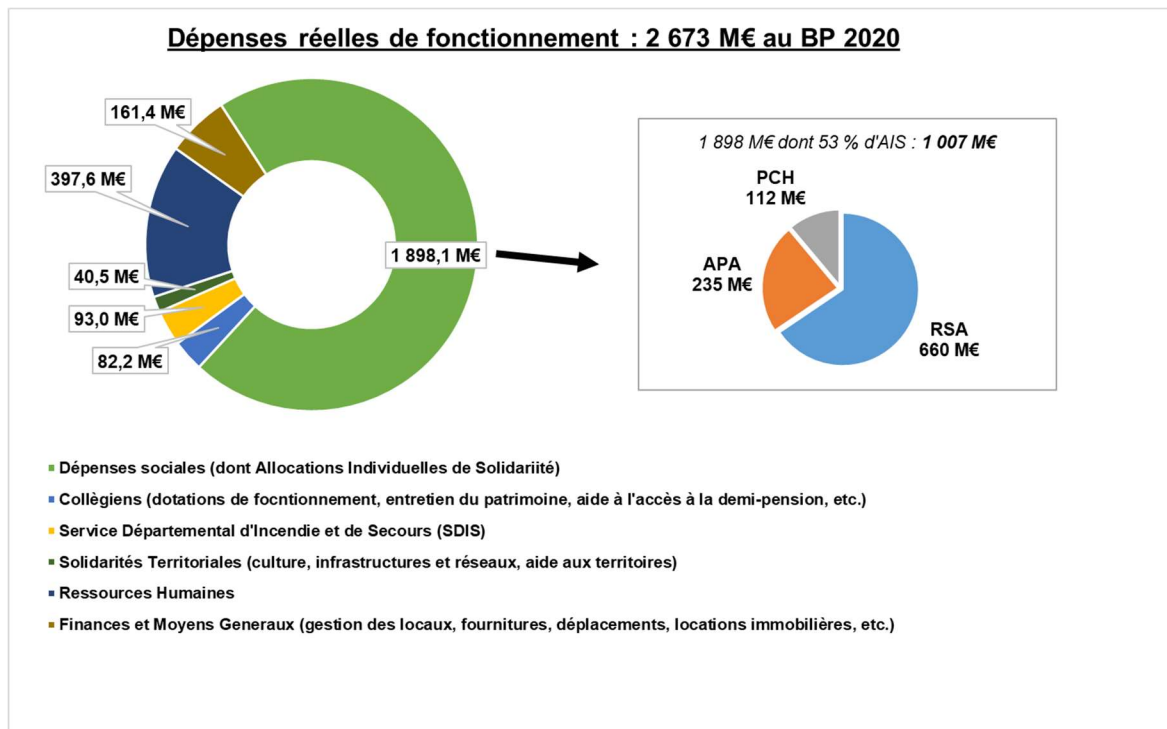
I – Les dépenses

Au BP 2020, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à 3 117 M€ et se décomposent comme suit :

- Section d'investissement (444,1 M€), dont 291,1 M€ de dépenses réelles d'investissement hors dette



- Section de fonctionnement (2 673 M€) :
 - Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 007 M€, soit 38 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 660 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA)
 - 235 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
 - 112 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - Versement des intérêts de la dette : 19 M€,
 - Masse salariale (hors assistants familiaux) : 393 M€.



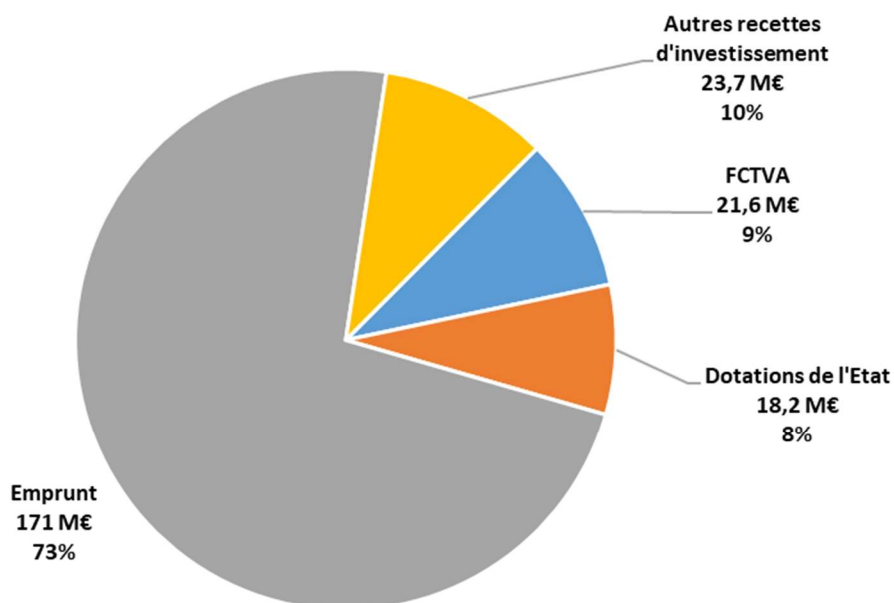
II – Les recettes

Les recettes réelles (hors autofinancement qui s'élève à 209,7 M€) du Département s'élèvent en 2020 à 3 117 M€ (et hors gestion active de la dette).

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

- Section d'investissement (234,4 M€) :
 - Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 21,6 M€,
 - Dotations de l'Etat : 18,2 M€,
 - Emprunt : 171 M€,
 - Autres recettes d'investissement : 23,7 M€, dont :
 - Cessions immobilières : 8,5 M€,
 - Subventions et participations aux opérations de voirie : 8,4 M€.

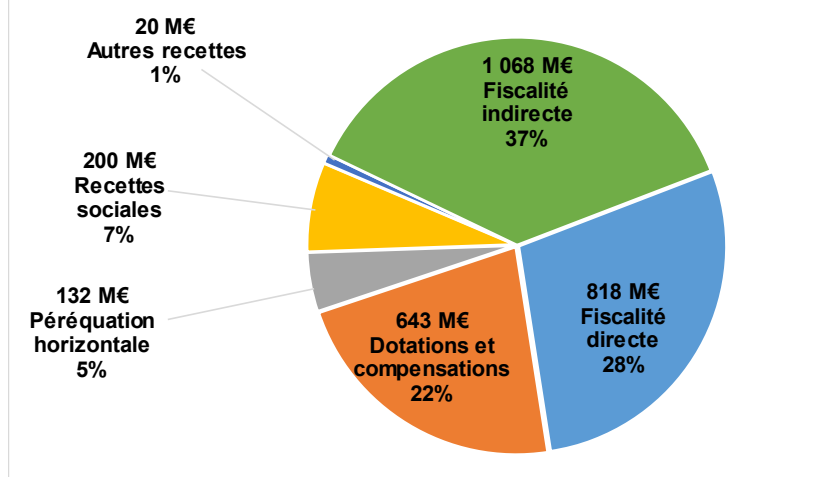
Recettes réelles d'investissement : 234,4 M€



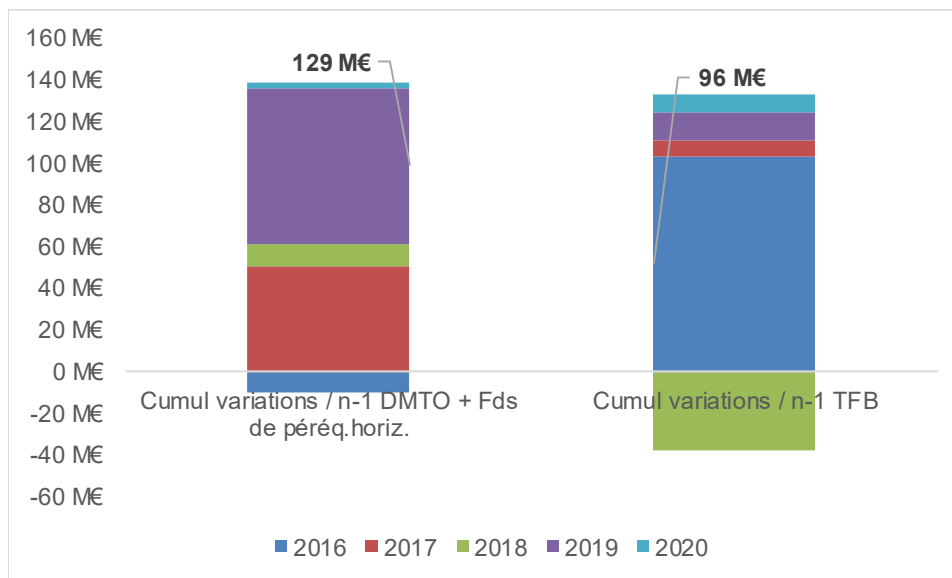
- Section de fonctionnement (2 883 M€) dont :

- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 152,7 M€,
- Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 365 M€,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 476,3 M€,
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 519,8 M€,
- Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 353,9 M€,
- Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 314,6 M€.

Recettes réelles de fonctionnement : 2 883 M€



Les recettes ont bénéficié d'une évolution favorable des DMTO et des fonds de péréquation ces dernières années.



Ainsi, le cumul des évolutions annuelles des DMTO et fonds de péréquation (horizontale), a engendré pour le département un gain de recette de +129 M€ sur la période 2016-2020, contre +96 M€ pour la taxe foncière (effet baisse des taux compris en 2018).

III – L'endettement

En 2019, le Département a poursuivi sa stratégie de maîtrise de l'endettement grâce à la restauration de son épargne. L'encours de dette devrait s'établir au 1^{er} janvier 2020 à 1 182 M€, soit une baisse de 4,6 % entre le BP 2019 et le BP 2020.

L'encours de dette par habitant s'est élevé à 469€ en 2019, le Nord se situant ainsi sous la moyenne des départements de la même strate (566€ par habitant).

